

Rapport annuel

R-co Equity Euro

31/12/2024

Table des matières

1. Informations générales	3
1.1 Acteurs	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1 Objectif de gestion	4
2.2 Stratégie d'investissement	4
2.3 Profil de risque et rendement	12
2.4 Catégories de parts	12
3. Compte-rendu d'activité	14
3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024	14
3.2 Commentaire de gestion	14
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	16
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	16
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	16
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.	16
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	16
4.4.1 Instruments financiers dérivés	18
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	18
4.5 Risque global	18
4.6 Informations sur les risques financiers	18
5. Informations réglementaires	19
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	19
5.2 Exercice des droits de vote	19
5.2.1 Politique de vote	19
5.2.2 Exercice des droits de vote	19
5.3 Politique de rémunération	20
5.4 Frais d'intermédiation	24
5.5 Données SFDR	25
6. Annexes	26

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co Equity Euro a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx ® DR, en étant en permanence investi et exposé à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions de la zone euro.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'Euro Stoxx ® DR (dividendes réinvestis) (Code Bloomberg : SXXT Index).

Cet indice est un indice de référence des actions de la zone euro calculé par Stoxx Limited et regroupe les 300 premières capitalisations de la zone euro. Cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Stoxx Ltd, l'administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Euro Stoxx ® DR, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

- L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le portefeuille du FCP est géré en référence à l'indice de référence.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co Equity Euro est en permanence investi et exposé à hauteur de 90% au moins dans des actions de la zone euro. Pour le solde le FCP pourra investir dans des produits de taux ainsi que dans des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement.

L'allocation globale est la suivante :

- entre 90 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone euro,
- entre 0 et 10% de l'actif net en produits de taux ou convertibles (zone euro) émis par des Etats ou de signature privée et de qualité « investment grade » ou non, et de tout type d'échéance. Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif de rémunération plus élevé que le monétaire euro des actifs en attente d'opportunité d'investissement sur les actions.
- entre 0 et 10% en :
 - o dépôts,
 - o des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen et FIA de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM et FIA du groupe Rothschild & Co).

En outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM, l'OPCVM peut intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, indices, change à terme, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des instruments de taux, des indices ou des actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%.

D'autre part, le FCP pourra être exposé à des titres de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) à hauteur de 20% de son actif net ainsi qu'à des titres émis dans des pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition aux risques de marchés d'actions et de change hors zone euro est accessoire ou inférieure à 10%.

- Critères de sélection des titres :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- Une analyse « Top-Down » qui détermine le positionnement dans le cycle de croissance économique et la valorisation des marchés. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ».
- Une analyse « Bottom-Up » qui résulte de l'analyse fondamentale des sociétés étudiées pour apprécier si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées. Cette approche prend en compte des éléments financiers et extra-financiers (ESG)
- L'allocation sectorielle est la résultante d'une confrontation entre analyses « bottom-up » et « top-down ».
- La construction du portefeuille résulte de la combinaison de ces deux approches. Des éléments de risques, de pondérations relatives à l'indice (sectorielle et par titre) et de contribution à la note ESG globale du portefeuille sont également intégrés dans la construction du portefeuille.

Analyse qualitative des critères ESG : Le pôle ESG et analyse financière, ainsi que les équipes de gestion s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et risques de durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports annuels de durabilité et RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes spécialisées d'analystes financiers et des rapports d'ONG, de la recherche académique spécialisée ou de base de données en libre accès telles que les analyses réalisés par les initiatives Science Based Target (SBTi), Transition Pathway (TPI) ou encore Carbon Disclosure Project, pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité. En cas d'émergence d'une controverse, nous nous efforçons de contacter la société dans un délai raisonnable et pouvons être amenés à revoir notre thèse d'investissement.

L'utilisation de la poche de 10% maximum en instruments monétaires et assimilés correspondra à des liquidités en attente d'investissements.

En fonction des opportunités d'investissement, le FCP peut être partiellement investi en valeurs petites et moyennes. Si, compte tenu des critères de valorisation des actifs/rentabilité espérée des actifs, le marché offre peu d'opportunités d'investissement durant une période donnée, le FCP pourra être moins exposé au marché actions dans la limite de 70% de son actif.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice Euro Stoxx Total Market ; les valeurs en portefeuille qui ne figuraient pas dans cet indice seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de l'indicateur composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur retenu soit un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG du FCP.

Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le FCP promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « *Caractéristiques environnementales et/ou sociales* » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

➤ **Actions** : 90-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira sur le marché des actions de la zone euro. La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 90 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone euro appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 20% maximum de petites capitalisations, incluant les micro capitalisations). Dans la limite de 10%, le FCP pourra investir dans des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne dont éventuellement des pays de la zone Europe de l'est.

➤ **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Produits de taux ou convertibles** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira dans des titres de créances négociables, tels que notamment titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper. Ces investissements en produits de taux de tout type d'échéance correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Aucun critère de qualité de signature n'est retenu.

➤ **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ne pouvant investir plus de 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou européens, ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition qu'ils respectent les quatre critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier ;
- des parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

Ces OPC seront notamment classifiés OPC « monétaire de la zone euro ».

Ces investissements ont pour objectif principal le placement des liquidités, l'exposition du portefeuille sur les OPC spécialisés en petites et moyennes valeurs européennes, en obligations convertibles et en actions de la zone Europe de l'Est.

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Actions	Produits de taux ou convertibles	Parts ou actions d'OPCVM, ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	90-100 %	0-10 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0-10 %	0-10 %	0-10 %
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action à titre d'exposition et de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des instruments de taux, des indices ou des actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, indices, change à terme marché des futures et options sur actions ou indices.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique du FCP.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

4. Titres intégrant des dérivés :

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10% de l'actif net (Bons de souscriptions, autocall, warrants, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions. L'exposition consolidée au marché actions du

portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 110%.

En particulier le gérant investira dans des bons de souscriptions et des warrants.

5. Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif net du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. »

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

1- Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le FCP étant en permanence investi et exposé à plus de 90% sur le marché des actions de la zone euro. Plus précisément le FCP peut connaître :

- un risque lié aux investissements en actions,
- un risque lié aux investissements et/ou expositions dans des sociétés de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) dans la limite de 20% maximum,
- un risque de volatilité liée à l'investissement sur les marchés actions de la zone euro,
- un risque de liquidités lié aux investissements et/ou expositions sur les marchés hors OCDE (y compris les pays émergents) dans la limite de 10% maximum,

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- 2- Risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs, aux objectifs de l'investisseur (en précisant que ce dernier risque dépend de la composition du portefeuille de l'investisseur);
- 3- Risque en capital : Il existe un risque en capital, le FCP n'intégrant aucune garantie en capital ;
- 4- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du fonds pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluation sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.
- 5- Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- 6- Risque de crédit : risque de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap) ou d'un émetteur de toutes zones géographiques présent en portefeuille. La répartition géographique (notamment Europe et Etats-Unis) du risque de crédit des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Ce risque sera d'autant plus important que le fonds pourra investir à hauteur de 10% maximum dans des titres hauts rendements, présentant des caractères spéculatifs et dans des titres non notés.
- 7- Risque de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change de 10 % maximum. Ainsi, une hausse de l'euro pourra entraîner une baisse de la Valeur liquidative du fonds.

- 8- Risque de taux : Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Cet investissement est limité à 10% de l'actif net.
- 9- Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de la zone Euro..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Parts	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Décimalisation	Montant minimum de souscription initiale
C	FR0010784330	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Dix-millièmes de part	1 part

M	FR0013371838	Capitalisation	EUR	Parts réservées aux FCPE, aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe Rothschild & Co	Dix-millièmes de part	1 000 Euros VL d'origine : 1 000 Euros
---	--------------	----------------	-----	---	--------------------------	--

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Equity Euro C	5,96 %	9,26 %
R-co Equity Euro M	7,56 %	9,26 %

Notes: Les performances de R-co Equity Euro sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Les actions mondiales ont connu une année 2024 particulièrement favorable, stimulées par le marché américain et l'exceptionnalisme de son modèle économique. Le S&P a atteint des sommets historiques, creusant ainsi un écart de performance record avec les actions européennes. La baisse des taux d'intérêt directeur dans la plupart des économies, combinée à la résilience des bénéficiaires, a renforcé la confiance des investisseurs, favorisant les valeurs cycliques. Sur le plan politique, l'année a été marquée par le dénouement de nombreuses échéances électorales, avec plus de la moitié de la population mondiale ayant voté en 2024. Ces votes ont parfois mené à une alternance de régime, engendrant des phases d'instabilité locale, notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. L'élection de Donald Trump a été perçue positivement pour les actions américaines, en raison de ses propositions de baisses d'impôts et de dérégulation. Cependant, la principale influence sur les marchés est venue des banques centrales et de leur pivot vers un cycle de baisse des taux. Les craintes d'un « hard landing » se sont progressivement dissipées, permettant aux actions de progresser. L'année n'a pas été exempte de défis, avec des tensions géopolitiques liées aux guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, des troubles politiques en Europe, des préoccupations sur la viabilité budgétaire, et une faiblesse persistante de l'activité économique en Europe et en Chine. En Europe, sur le plan économique, le processus de désinflation s'est poursuivi, le niveau d'inflation passant de +2,7 % en début d'année à +2,2 % en décembre. Cette tendance s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie et une inflation modérée dans les biens. La divergence de ces dynamiques d'inflation au niveau régional pourrait ainsi ouvrir la voie vers un découplage des politiques monétaires.

Les marchés mondiaux ont affiché une progression continue au fil de l'année à l'exception d'un mois d'août à forte volatilité après la publication de données macroéconomiques décevantes. Le MSCI World (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 19.2% (en dollars) sur un an. La performance des marchés actions restent cependant divergente et fonction des zones géographiques. Le MSCI Emergents (+8.0% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier. A l'inverse, le Nasdaq n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 29.6% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (25.0%) confirme à nouveau la dépendance du marché américain envers quelques valeurs phares notamment les Magnificent 7 qui contribuaient à hauteur de 62% de la performance de leur indice (Goldman Sachs Investment Research, Datastream). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 20.4% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 9.3%.

Un des faits marquants de l'exercice reste, une fois de plus, l'évolution des taux au cours de la période. En effet, le taux 10 ans américain clôturait 2024 sur un point haut à 4.6% et après une hausse de 64bp. Ainsi, alors que le marché attendait en début d'année au moins 6 baisses de taux pour 2024, il n'y en a eu en réalité que 4, sous l'effet combiné d'une inflation sous-jacente encore élevée et d'un discours

des banques centrales longtemps réticentes à baisser leurs taux directeurs au rythme anticipé par le marché.

En Europe, le Bund clôturait, lui, à 2.36% en progression de 30bp. La BCE a entamé son cycle de resserrement en juin, avant que la Fed ne fasse de même à partir de septembre. La BCE, confrontée à de plus faibles perspectives de croissance et à une inflation revenue proche de la cible, a également poursuivi son assouplissement monétaire. Les incertitudes politiques et budgétaires en Europe ont fait remonter certaines primes de risque, notamment en France avec un 10 ans qui clôture à 3,19%. Le PIB de la zone euro est dorénavant attendu en hausse de 1.1% en 2025, et le marché mise sur une pause dans le cycle de baisse de taux avec 4 à 5 baisses de 25 points de base attendues en 2025 alors que l'inflation est quasiment revenue à la cible et que l'activité économique ralentit.

Coté style, le style croissance (+11.0%) qui surperforme le style value en zone euro (8.4%) de 268 points de base sur la période. Sur le plan sectoriel, deux secteurs cycliques affichent les meilleures performances : la distribution spécialisée +32.8% et les banques +32.0% figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs fortement exposés à la consommation discrétionnaire et au marché chinois étaient les plus à la peine : matières premières -17.9 %, alimentation boissons -9.3 % et biens de consommation -7.5 %.

La consommation Française représente la principale source de sous performance du fonds sur l'année. Kering (-38%) a été plombé par une série d'avertissements sur résultats liés au déboires de Gucci, sa marque emblématique de haute couture. Les marges de Gucci sont pincées entre la décroissance des ventes et les investissements mis en place pour amorcer son redressement. De son côté, L'Oréal (-23%) est pénalisé par une forte compression de son multiple de valorisation dans un contexte de hausse des taux souverains et de ralentissement de sa croissance. L'émergence d'acteurs domestiques chinois de la cosmétique menace notamment le potentiel de croissance du groupe en Chine. A l'inverse, le fonds profite de la performance des valeurs bancaires, portées par l'environnement de taux haussier. Les deux principaux contributeurs à la hausse : Caixabank (+56%) et Unicredit (+69%) font état d'une croissance soutenue de leur activité et d'un cout du risque maîtrisé qui permet une distribution en dividende généreuse pour les actionnaires. Alstom (+88%) enregistre la plus forte progression du portefeuille, porté par des prises de commandes solides et une marge en progression grâce à la sortie progressive des contrats Bombardier hérités de l'acquisition.

En termes de mouvements nous avons soldé Danone après un beau parcours boursier et nous avons initié deux valeurs allemandes dans le secteur de la santé : Fresenius SE, spécialiste de l'hospitalisation qui poursuit sa transformation menée par un dirigeant chevronné ainsi que Merck Kgaa, positionné sur la croissance structurelle des médicaments biologiques.

La sous-performance des marchés européens s'explique donc sur 2024 en grande partie par les incertitudes liées à une croissance économique fragile, la hausse des tarifs douaniers et l'instabilité politique en Europe, des facteurs largement identifiées par les investisseurs. De fait, nous sommes en droit de nous demander si cette sous-performance est vouée à perdurer au regard de l'écart de valorisation – à son point haut historique entre les marchés européens et américains – et des atouts économiques dont dispose l'Europe. En effet, les salaires réels continuent de progresser au sein d'un marché de l'emploi sain alors que l'excès d'épargne ne demande qu'un retour de la confiance pour être libéré. Les marchés européens présentent, par ailleurs, de nombreuses opportunités. Notamment, l'opportunité d'investir dans des champions européens décotés avec une forte exposition internationale et l'opportunité d'investir sur des secteurs susceptibles de bénéficier de catalyseurs qui nous semblent plausibles. Parmi ces derniers, on peut mentionner la construction, qui bénéficierait de la fin du conflit en Ukraine, l'immobilier qui accueillerait favorablement une politique monétaire plus accommodante de la part de la BCE, les secteurs industriels qui profiteraient des plans de relance allemands et/ou chinois.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

01/07/2024 :

Suppression du label ISR, et notamment (i) suppression de la démarche d'investissement socialement responsable de l'objectif de gestion et (ii) modification du niveau de communication relatif aux critères extra-financiers (communication réduite)

Changement de dénomination

Changement des modalités de présentation des Frais ("Frais de gestion financière" et les "Frais de fonctionnement et autres services")

Mise en place d'une commission de surperformance pour les parts C et M (15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (Euro Stoxx DR))

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	2 263 461,38
FRESENIUS SE & C	540 230,56
MERCK KGAA	402 702,02
AKZO NOBEL	396 310,90

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	2 514 021,75
SAP SE	751 905,20
DANONE	678 312,84
ASML HOLDING NV	618 251,43

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - Change à terme : 0
 - Future : 0
 - Options : 0
 - Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
--------------------------------	-----------------------------------

- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 *Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds peut exercer les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations réglementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par le Comité exécutif de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

2.1 Rémunération fixe

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co (ci-après « Groupe R&Co ») conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

4. Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants 1

1 Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.

- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines²
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe R&Co est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous-groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM est composé à la date des présentes de trois membres, nommés parmi les membres du Conseil d'administration de RMM, à savoir :

- Sylvain Héfès (Président) ;
- Luce Gendry ; et
- Alain Cornu Thénard.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

- Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;
- La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;
- La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.
-

2Les responsabilités de la fonctions Ressources humaines sont portées par les Associés gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.

Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

8. Autres types de rémunérations

8.1 . Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

- Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant ;
- Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

- Ils demeurent exceptionnels ;
- Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- Ils sont limités à une année maximum ;
- Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM ;
- Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable.

Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

8.2 . « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur.

La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission.

Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.

8.3 . Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

8.4 . Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.

R&Co Asset Management Exercice 2024	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	165	20,1	12,3	7,8
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	42	8,8		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	32	6,9		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,9		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux organismes de placement collectifs gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2024 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2024, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 42.4% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 57.6% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 97,22 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Note ESG (/10)	8,14	8,48
Note E (/10)	7,18	7,45
Note S (/10)	5,5	5,8
Note G (/10)	6,5	6,3
Femmes au conseil d'administration (%)	43,00%	43%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	52	59
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	1,00%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	69,00%	66%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	17,00%	13%
Part verte (%)	9,00%	9%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a réalisé 97,22% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 91,21% ont contribué à un objectif environnemental, et 94,34% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 8,02%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

-

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	440,4	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	109,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	4 770,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	549,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5 319,6	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	30,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	7,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	333,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	38,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	371,6	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	693,5	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,5	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	57,6	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,3	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	1,8	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	2,7	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,2	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,5	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	75,5	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	11,2	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%

12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10,3	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	44,4	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	162,8	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	en %
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	19,8	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

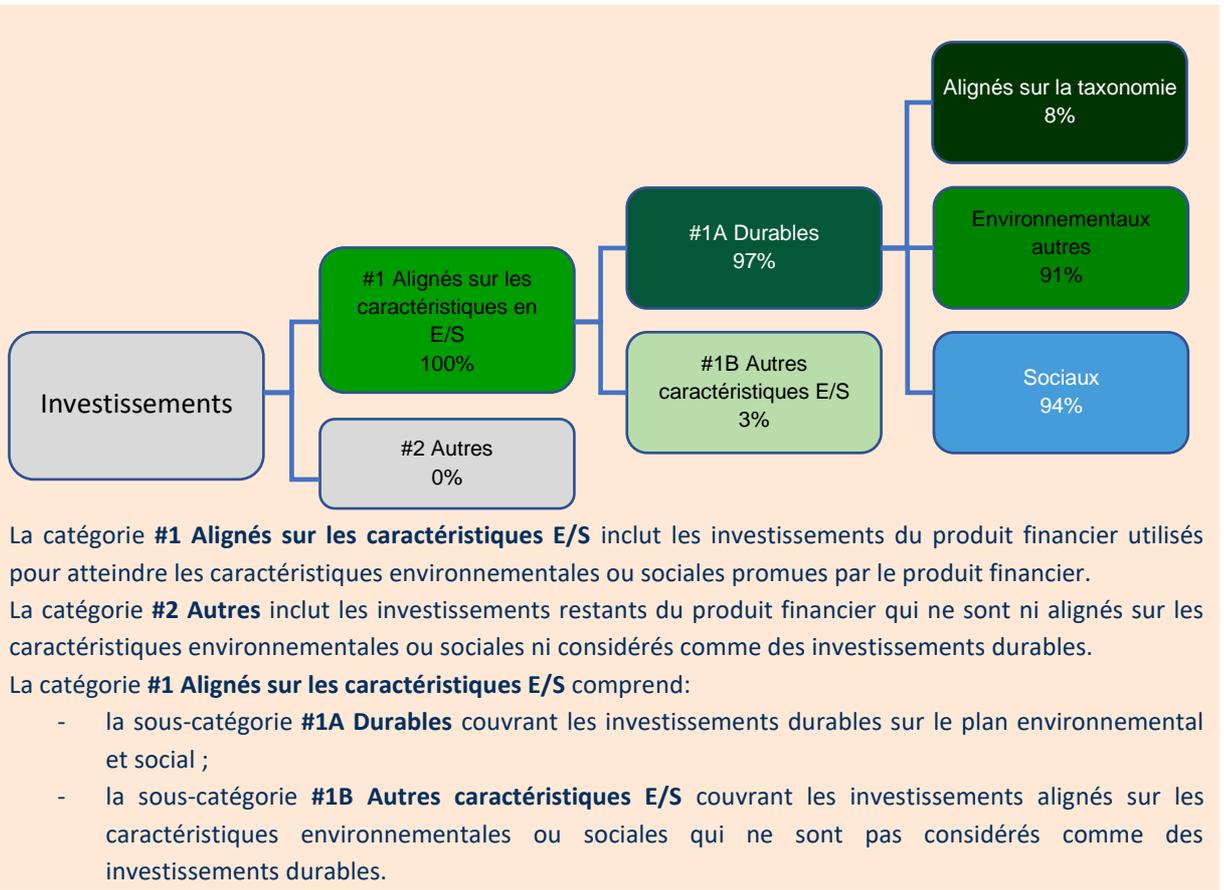
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sanofi SA	Santé	5,07 %	France
ASML Holding NV	Technologie	4,88 %	Pays-Bas
Siemens AG	Industrie	4,04 %	Allemagne
Schneider Electric SE	Industrie	3,99 %	France
SAP SE	Technologie	3,88 %	Allemagne
Capgemini SE	Technologie	3,62 %	France
Fresenius SE & Co KGaA	Santé	3,41 %	Allemagne
Alstom SA	Industrie	2,97 %	France
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	Biens de consommation	2,88 %	France
RMM Court Terme C	-	2,87 %	Europe
Merck KGaA	Santé	2,79 %	Allemagne
Deutsche Telekom AG	Télécoms - Services publics	2,57 %	Allemagne
Sodexo SA	Services	2,56 %	France
Airbus SE	Industrie	2,53 %	France
Generali	Finance	2,50 %	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	20,15 %
Finance	15,78 %
Biens de consommation	14,45 %
Technologie	13,89 %
Santé	11,27 %
Télécoms - Services publics	8,43 %
Energie - Produits de base	7,35 %
Services	5,91 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

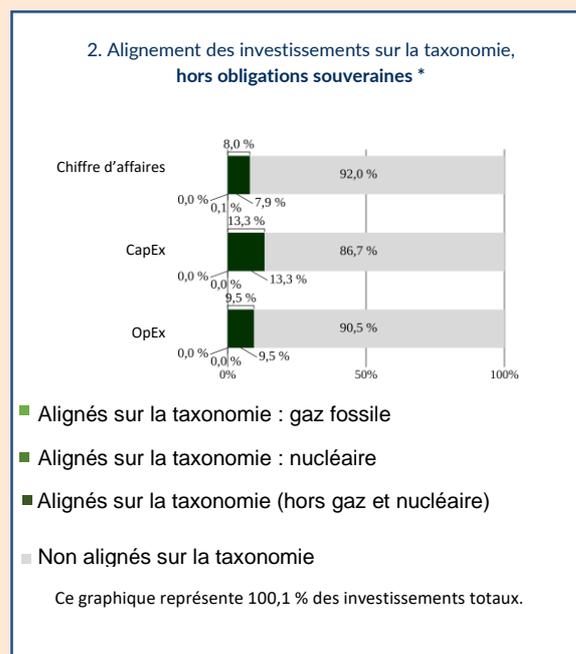
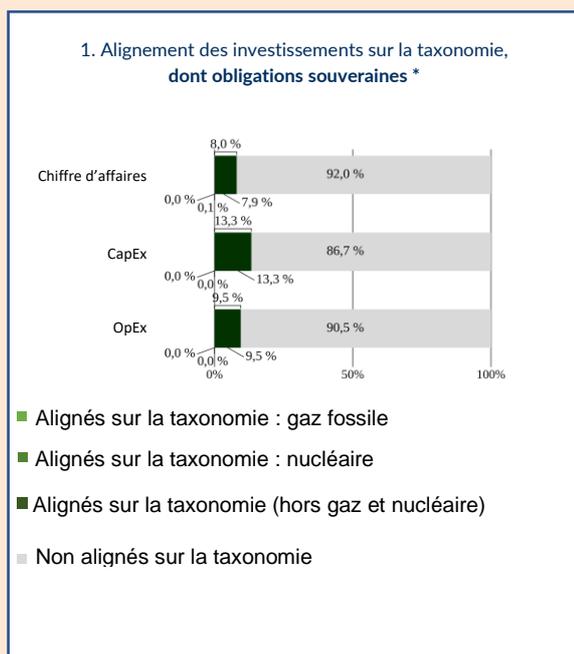
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,04% et de 6,24% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	31/12/2024	29/12/2023	Evolution en pnb
Alignement taxonomie de l'UE	8,0 %	4,9 %	313

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 91,21% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 94,34% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Suite à la révision des exigences du label ISR, le fonds a décidé en cours d'année de ne pas renouveler son label.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

R-co Equity Euro C

Rapport de gestion | ESG

 SFDR
 Article

8

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	8,14	AA
Univers de gestion	6,84	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	100%
Nombre de titres détenus	50
Nombre de titres notés	50

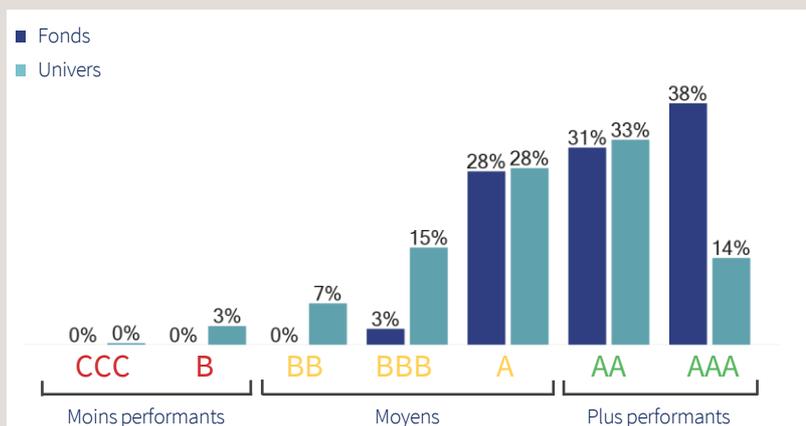
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,18	5,51	6,49
Univers de gestion	6,35	5,02	6,25

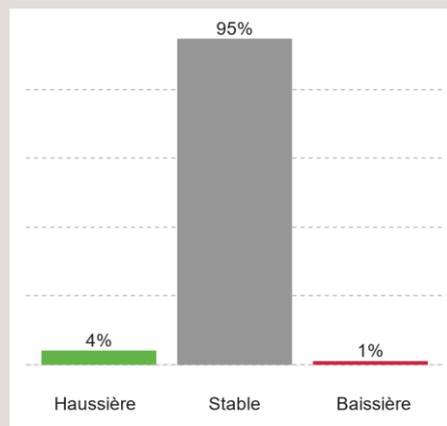
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	43%
Univers de gestion	39%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	14,4%	-	-	-	-	-	8,0%	52,6%	39,4%
Energie	3,1%	-	-	-	-	-	24,1%	51,7%	24,2%
Financières	15,8%	-	-	-	-	-	10,9%	40,9%	48,3%
Industrie	20,1%	-	-	-	-	-	35,6%	39,7%	24,7%
Matériaux de base	4,2%	-	-	-	-	-	26,9%	-	73,1%
Santé	11,3%	-	-	-	-	-	75,3%	-	24,7%
Services aux collectivités	3,7%	-	-	-	-	-	-	-	100,0%
Services aux consommateurs	5,9%	-	-	-	-	-	43,3%	56,7%	-
Technologie	13,9%	-	-	-	-	-	26,0%	10,9%	63,1%
Télécommunications	4,7%	-	-	-	-	54,2%	22,3%	-	23,5%
OPCVM	2,9%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires
Fonds	52
Univers de gestion	96
Ecart Relatif	-44
Taux de couverture	97%
Part verte	9%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	3,7%	13,4	26%
Industrie	20,1%	10,5	20%
Matériaux de base	4,2%	6,8	13%
Top 3	28,0%	30,8	59%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ENEL SPA	2,5%	AAA	9,3	7,7	37,8	406,9	19,3%
UPM-KYMMENE OYJ	1,5%	AAA	6,5	8,0	3,9	353,7	10,1%
WIENERBERGER AG	1,0%	AAA	8,0	8,0	2,0	470,6	9,0%
EDP SA	1,2%	AAA	9,6	8,5	4,6	280,0	6,6%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	1,8%	A	6,7	5,6	10,4	184,1	6,4%
Top 5	8,0%						51,4%

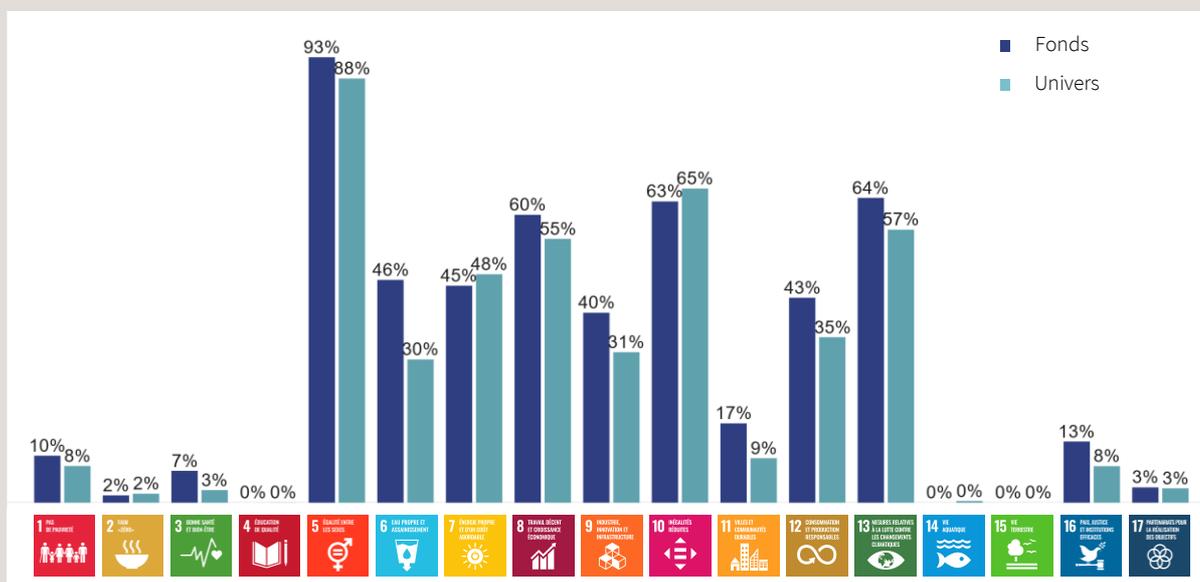
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	1%
Univers de gestion	0%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	75%
Committed	8%

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

L'initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est une organisation d'action climatique internationale qui développe des normes, des outils et des conseils qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basés sur la science climatique et ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050 au plus tard.

Target Set : les objectifs fixés par les entreprises sont des programmes clairement définis et basés sur la science afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et qui ont été examinés et validés par SBTi. Les objectifs de ces entreprises sont exprimés par des alignements de température.

Committed : les engagements représentent l'intention d'une entreprise de développer des objectifs et de les soumettre pour validation dans les 24 mois. Ces entreprises n'ont pas encore d'objectifs validés par SBTi.

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classifie les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



R-co Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 31 décembre 2024

R-co Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co Equity Euro et en application des dispositions prévues par l'article L214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds R-co Equity Euro acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds R-co Equity Euro acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 17 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 1691 R-CO EQUITY EURO

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	<-----> COUPON COURU TOTA	PRCT PLUS OU MOINS VAL ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	------------------------------	-----------------------------------

0 -ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE

DEVISE VALEUR : EUR EURO

NL0000235190 AIRBUS SE		2,336.	P EUR	98.1785	M 31/12/24	154.78	T	229,344.89	361,566.08	0.00	132,221.19	2.53
NL0013267909 AKZO NOBEL		3,917.	P EUR	68.3194	M 31/12/24	57.96	T	267,607.12	227,029.32	0.00	-40,577.80	1.59
FR0010220475 ALSTOM		19,683.	P EUR	22.5362	M 31/12/24	21.56	T	443,579.82	424,365.48	0.00	-19,214.34	2.97
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP		3,171.	P EUR	60.3518	M 31/12/24	68.2	T	191,375.56	216,262.20	0.00	24,886.64	1.51
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH I		5,722.	P EUR	50.5052	M 31/12/24	48.25	T	288,990.61	276,086.50	0.00	-12,904.11	1.93
NL0010273215 ASML HOLDING NV		1,028.	P EUR	577.3764	M 31/12/24	678.7	T	593,542.94	697,703.60	0.00	104,160.66	4.88
FR0000120628 AXA		9,236.	P EUR	20.8078	M 31/12/24	34.32	T	192,181.20	316,979.52	0.00	124,798.32	2.22
FR0000131104 BNP PARIBAS		4,128.	P EUR	47.9758	M 31/12/24	59.22	T	198,044.29	244,460.16	0.00	46,415.87	1.71
ES0140609019 CAIXABANK SA		46,848.	P EUR	3.3735	M 31/12/24	5.236	T	158,040.82	245,296.13	0.00	87,255.31	1.72
FR0000125338 CAPGEMINI SE		3,272.	P EUR	134.38	M 31/12/24	158.15	T	439,691.34	517,466.80	0.00	77,775.46	3.62
FR0000120172 CARREFOUR SA		10,640.	P EUR	16.5592	M 31/12/24	13.73	T	176,190.18	146,087.20	0.00	-30,102.98	1.02
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE		1,215.	P EUR	220.5937	M 30/12/24	222.4	T	268,021.37	270,216.00	0.00	2,194.63	1.89
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM		12,717.	P EUR	15.6649	M 30/12/24	28.89	T	199,210.00	367,394.13	0.00	168,184.13	2.57
PTEDPOAM0009 EDP SA		56,322.	P EUR	4.7173	M 31/12/24	3.091	T	265,687.40	174,091.30	0.00	-91,596.10	1.22
IT0003128367 ENEL SPA		51,228.	P EUR	4.923	M 30/12/24	6.886	T	252,197.56	352,756.01	0.00	100,558.45	2.47
IT0003132476 ENI SPA		8,281.	P EUR	13.7721	M 30/12/24	13.09	T	114,046.90	108,398.29	0.00	-5,648.61	0.76
DE0005785604 FRESenius SE & C		14,550.	P EUR	33.421	M 30/12/24	33.54	T	486,275.18	488,007.00	0.00	1,731.82	3.41
IT0000062072 GENERALI		13,126.	P EUR	16.2875	M 30/12/24	27.27	T	213,789.56	357,946.02	0.00	144,156.46	2.50
DE0006048432 HENKEL AG & CO PREF		3,529.	P EUR	74.632	M 30/12/24	84.7	T	263,376.42	298,906.30	0.00	35,529.88	2.09
ES0148396007 INDI TEX		5,215.	P EUR	22.1966	M 31/12/24	49.64	T	115,755.22	258,872.60	0.00	143,117.38	1.81
IT0000072618 INTESA SANPAOLO		41,117.	P EUR	2.0073	M 30/12/24	3.863	T	82,533.72	158,834.97	0.00	76,301.25	1.11
BE0003565737 KBC GROUP		1,933.	P EUR	65.1618	M 31/12/24	74.54	T	125,957.73	144,085.82	0.00	18,128.09	1.01
FR0000121485 KERING		724.	P EUR	541.459	M 31/12/24	238.25	T	392,016.34	172,493.00	0.00	-219,523.34	1.21
IE0004906560 KERRY GROUP-A		3,680.	P EUR	90.5768	M 31/12/24	93.25	T	333,322.58	343,160.00	0.00	9,837.42	2.40
NL0000009082 KPN (KONIN) NV		45,450.	P EUR	3.3399	M 31/12/24	3.515	T	151,796.41	159,756.75	0.00	7,960.34	1.12
FR0000120321 L'OREAL		734.	P EUR	221.5698	M 31/12/24	341.85	T	162,632.25	250,917.90	0.00	88,285.65	1.75
FR0000121014 LVMH MOET HENNE		649.	P EUR	714.0295	M 31/12/24	635.5	T	463,405.16	412,439.50	0.00	-50,965.66	2.88
DE0007100000 MERCEDES BENZ GR		3,057.	P EUR	55.4705	M 30/12/24	53.8	T	169,573.26	164,466.60	0.00	-5,106.66	1.15
DE0006599905 MERCK KGAA		2,850.	P EUR	141.1155	M 30/12/24	139.9	T	402,179.18	398,715.00	0.00	-3,464.18	2.79
FR0000133308 ORANGE		15,717.	P EUR	11.7257	M 31/12/24	9.628	T	184,292.80	151,323.28	0.00	-32,969.52	1.06
FR0000120693 PERNOD-RI CARD		1,365.	P EUR	154.4324	M 31/12/24	109.	T	210,800.18	148,785.00	0.00	-62,015.18	1.04
DE000PSM7770 PROSIEBEN SAT.1 MEDI		15,038.	P EUR	16.9553	M 30/12/24	4.956	T	254,973.15	74,528.33	0.00	-180,444.82	0.52
IT0004176001 PRYSMIAN SPA		3,360.	P EUR	62.2743	M 30/12/24	61.66	T	209,241.65	207,177.60	0.00	-2,064.05	1.45
FR0000125007 SAINT GOBAIN		2,998.	P EUR	38.3149	M 31/12/24	85.7	T	114,868.02	256,928.60	0.00	142,060.58	1.80
FR0000120578 SANOFI		7,738.	P EUR	79.0835	M 31/12/24	93.74	T	611,948.02	725,360.12	0.00	113,412.10	5.07
DE0007164600 SAP SE		2,350.	P EUR	112.4225	M 30/12/24	236.3	T	264,192.99	555,305.00	0.00	291,112.01	3.88
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTR		2,369.	P EUR	131.1409	M 31/12/24	240.9	T	310,672.89	570,692.10	0.00	260,019.21	3.99
DE0007236101 SIEMENS AG-REG		3,068.	P EUR	110.6795	M 30/12/24	188.56	T	339,564.65	578,502.08	0.00	238,937.43	4.04
NL0011821392 SIGNIFY NV		6,553.	P EUR	34.0343	M 31/12/24	21.58	T	223,026.67	141,413.74	0.00	-81,612.93	0.99
FR0000130809 SOC GENERALE SA		5,631.	P EUR	27.1357	M 31/12/24	27.16	T	152,800.97	152,937.96	0.00	136.99	1.07
FR0000121220 SODEXO SA		4,600.	P EUR	79.0244	M 31/12/24	79.55	T	363,512.34	365,930.00	0.00	2,417.66	2.56
BE0974464977 SYENSO SA		2,289.	P EUR	90.1194	M 31/12/24	70.56	T	206,283.30	161,511.84	0.00	-44,771.46	1.13
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES		4,239.	P EUR	13.5648	M 31/12/24	25.7	T	57,501.01	108,942.30	0.00	51,441.29	0.76

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 1691 R-CO EQUITY EURO

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P. R. U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
FR0000120271	TOTALENERGIES SE		4,351.		P EUR	38.3341	M	31/12/24	53.37	T	166,791.67	232,212.87	0.00	65,421.20	1.62	
IT0005239360	UNICREDIT SPA		3,878.		P EUR	14.018	M	30/12/24	38.525	T	54,361.75	149,399.95	0.00	95,038.20	1.04	
FI0009005987	UPM-KYMMENE OYJ		8,000.		P EUR	24.96	M	30/12/24	26.56	T	199,680.00	212,480.00	0.00	12,800.00	1.49	
FR0000125486	VINCI SA		2,000.		P EUR	98.78	M	31/12/24	99.74	T	197,560.00	199,480.00	0.00	1,920.00	1.39	
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE		7,370.		P EUR	22.9656	M	30/12/24	29.32	T	169,256.75	216,088.40	0.00	46,831.65	1.51	
AT0000831706	WIENERBERGER AG		5,314.		P EUR	22.1137	M	30/12/24	26.78	T	117,512.43	142,308.92	0.00	24,796.49	1.00	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
											CUMUL (EUR)	12,049,206.25	13,906,068.27	0.00	1,856,862.02	97.23

III - TITRES D OPC

OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0007442496	RMM COURT TERME C		98.		P EUR	4160.7584	M	31/12/24	4190.09	5	407,754.32	410,628.82	0.00	2,874.50	2.87
--------------	-------------------	--	-----	--	-------	-----------	---	----------	---------	---	------------	------------	------	----------	------

IX - TRESORERIE

DETTES ET CREANCES

FRAIS DE GESTION

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FGANNEURC1	Prov frais annexes		-1,715.76		EUR	1.		31/12/24	1.		-1,715.76	-1,715.76	0.00	0.00	-0.01	
FGANNEURC2	Prov frais annexes		-756.55		EUR	1.		31/12/24	1.		-756.55	-756.55	0.00	0.00	-0.01	
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe		-12,825.24		EUR	1.		31/12/24	1.		-12,825.24	-12,825.24	0.00	0.00	-0.09	
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe		-3.81		EUR	1.		31/12/24	1.		-3.81	-3.81	0.00	0.00	0.00	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																
											CUMUL (EUR)	-15,301.36	-15,301.36	0.00	0.00	-0.11

DISPONIBILITES

AVOIRS

DEVISE VALEUR : EUR EURO

BORCEUR	ROTHSCHILD MM		586.69		EUR	1.		31/12/24	1.		586.69	586.69	0.00	0.00	0.00
---------	---------------	--	--------	--	-----	----	--	----------	----	--	--------	--------	------	------	------

IX - TRESORERIE

CUMUL (EUR)

-14,714.67

-14,714.67

0.00

0.00 -0.10

PORTEFEUILLE : R-CO EQUITY EURO (1691)

(EUR)

12,442,245.90

14,301,982.42

0.00

1,859,736.52 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 1691 R-CO EQUITY EURO

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPER INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 14,316,697.09

Frais de gestion du jour

Prov frais annexes :	53.51	EUR
Prov frais annexes :	24.65	EUR
Frais de Gest. Fixe :	399.97	EUR
Frais de Gest. Fixe :	0.12	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

Frais maximum notice :	453.48	EUR
Frais maximum notice :	24.77	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010784330 R CO EQU EURO C	EUR	9,791,538.61	32,947.6071	297.19	68.463688311134			310.56	283.82
C2 FR0013371838 R CO EQU EURO M	EUR	4,510,443.81	2,880.	1,566.13	31.536311688866			1,644.44	1,566.13

Actif net total en EUR : 14,301,982.42

Precedente VL en date du 30/12/24 :

C1	R CO EQU EURO C	Prec. VL :	295.8	(EUR)	Variation :	+0.470%
C2	R CO EQU EURO M	Prec. VL :	1,558.77	(EUR)	Variation :	+0.472%

R-co Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

R-co Equity Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP R-co Equity Euro,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co Equity Euro constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	13 906 068,27
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 906 068,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	410 628,82
OPCVM	410 628,82
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	14 316 697,09
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	586,69
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	586,69
Total de l'actif I+II	14 317 283,78

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	13 433 909,49
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	868 072,93
Capitaux propres I	14 301 982,42
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	14 301 982,42
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	15 301,36
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	15 301,36
Total Passifs : I+II+III+IV	14 317 283,78

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	560 014,61
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	0,00
Sous-total produits sur opérations financières	560 014,61
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	560 014,61
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-182 437,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-182 437,06
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	377 577,55
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-62 801,36
Sous-total revenus nets I = (C+D)	314 776,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 656 007,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-50 638,54
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 605 369,27
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-211 645,76
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 393 723,51

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-752 850,58
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-752 850,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-87 576,19
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-840 426,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	868 072,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

R-co Equity Euro a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx ® DR, en étant en permanence investi et exposé à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions de la zone euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	33 727 464,13	32 332 442,45	22 682 311,92	19 437 254,18	14 301 982,42
Part R-CO EQUITY EURO C en EUR					
Actif net	29 536 226,47	28 198 315,63	17 974 802,70	13 760 761,55	9 791 538,61
Nombre de titres	139 617,7730	106 580,0696	75 811,3440	49 063,7322	32 947,6071
Valeur liquidative unitaire	211,55	264,57	237,10	280,47	297,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,32	18,21	-0,26	15,77	29,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,43	2,90	4,88	8,37	5,15
Part R-CO EQUITY EURO M en EUR					
Actif net	4 191 237,66	4 134 126,82	4 707 509,22	5 676 492,63	4 510 443,81
Nombre de titres	3 991,0000	3 101,0000	3 882,0000	3 898,7162	2 880,0000
Valeur liquidative unitaire	1 050,17	1 333,15	1 212,65	1 455,99	1 566,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-16,20	91,04	-1,68	81,12	152,07
Capitalisation unitaire sur revenu	16,08	33,06	42,80	63,76	50,28

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013371838 - Part R-CO EQUITY EURO M : Taux de frais maximum de 0,201% TTC.

FR0010784330 - Part R-CO EQUITY EURO C : Taux de frais maximum de 1,695 % TTC.

A compter du 31/07/2024 Parts C et M : 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (Euro Stoxx ® DR), selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Commission de sur performance :

Le FCP utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence. Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) du FCP par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (Euro Stoxx ® DR (SXXT Index)) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FCP soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif du FCP (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence : • dont la valeur de départ est celle de l'actif du FCP : (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices, (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices, (iii) ou à défaut le 31/07/2024. • et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le FCP. Si, à la clôture de l'exercice, l'actif du FCP (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif du FCP et le fonds de référence, est prélevée. Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque le FCP a dépassé l'indicateur de référence, mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice. Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice. Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminuera. En cas de sous performance (actif du FCP inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats de parts durant l'exercice seront versées à la Société de gestion. Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs de l'OPC sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R-CO EQUITY EURO M	Capitalisation	Capitalisation
Part R-CO EQUITY EURO C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	19 437 254,18
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 491 346,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 856 664,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	377 577,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 605 369,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-752 850,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	-50,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 301 982,42

(*) 31/12/2024 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part R-CO EQUITY EURO C		
Parts souscrites durant l'exercice	239,9963	71 332,45
Parts rachetées durant l'exercice	-16 356,1214	-4 868 033,04
Solde net des souscriptions/rachats	-16 116,1251	-4 796 700,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 947,6071	
Part R-CO EQUITY EURO M		
Parts souscrites durant l'exercice	902,0000	1 420 014,19
Parts rachetées durant l'exercice	-1 920,7162	-2 988 631,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 018,7162	-1 568 617,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 880,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part R-CO EQUITY EURO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO EQUITY EURO M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
R-CO EQUITY EURO C FR0010784330	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 791 538,61	32 947,6071	297,19
R-CO EQUITY EURO M FR0013371838	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 510 443,81	2 880,0000	1 566,13

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 906,07	5 397,80	3 412,13	1 587,47	1 334,51	720,43
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	13 906,07					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,59	0,00	0,00	0,00	0,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,59

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	15 301,36
Total des dettes		15 301,36
Total des créances et des dettes		-15 301,36

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part R-CO EQUITY EURO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	176 103,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,59
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part R-CO EQUITY EURO M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 333,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			410 628,82
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	410 628,82
Total des titres du groupe			410 628,82

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	314 776,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	314 776,19
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	314 776,19

Part R-CO EQUITY EURO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	169 953,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	169 953,61
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	169 953,61
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	169 953,61
Total	169 953,61
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part R-CO EQUITY EURO M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	144 822,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	144 822,58
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	144 822,58
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	144 822,58
Total	144 822,58
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 393 723,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 393 723,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 393 723,51

Part R-CO EQUITY EURO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	955 756,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	955 756,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	955 756,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	955 756,34
Total	955 756,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part R-CO EQUITY EURO M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	437 967,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	437 967,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	437 967,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	437 967,17
Total	437 967,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			13 906 068,27	97,23
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 906 068,27	97,23
Assurance			674 925,54	4,72
AXA SA	EUR	9 236	316 979,52	2,22
GENERALI	EUR	13 126	357 946,02	2,50
Automobiles			164 466,60	1,15
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	3 057	164 466,60	1,15
Banques commerciales			1 095 014,99	7,66
BNP PARIBAS	EUR	4 128	244 460,16	1,71
CAIXABANK SA	EUR	46 848	245 296,13	1,72
INTESA SANPAOLO	EUR	41 117	158 834,97	1,11
KBC GROUP NV	EUR	1 933	144 085,82	1,01
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 631	152 937,96	1,07
UNICREDIT SPA	EUR	3 878	149 399,95	1,04
Boissons			424 871,50	2,97
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	5 722	276 086,50	1,93
PERNOD RICARD	EUR	1 365	148 785,00	1,04
Conglomérats industriels			578 502,08	4,04
SIEMENS AG-REG	EUR	3 068	578 502,08	4,04
Construction et ingénierie			308 422,30	2,16
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	4 239	108 942,30	0,76
VINCI SA	EUR	2 000	199 480,00	1,40
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			146 087,20	1,02
CARREFOUR SA	EUR	10 640	146 087,20	1,02
Distribution spécialisée			258 872,60	1,81
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	5 215	258 872,60	1,81
Electricité			526 847,31	3,68
EDP SA	EUR	56 322	174 091,30	1,22
ENEL SPA	EUR	51 228	352 756,01	2,46
Equipements électriques			1 343 648,92	9,40
ALSTOM	EUR	19 683	424 365,48	2,97
PRYSMIAN SPA	EUR	3 360	207 177,60	1,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 369	570 692,10	3,99
SIGNIFY NV	EUR	6 553	141 413,74	0,99
Gestion immobilière et développement			216 088,40	1,51
VONOVIA SE	EUR	7 370	216 088,40	1,51
Hôtels, restaurants et loisirs			365 930,00	2,56
SODEXO SA	EUR	4 600	365 930,00	2,56
Industrie aérospatiale et défense			361 566,08	2,53
AIRBUS SE	EUR	2 336	361 566,08	2,53

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			771 567,20	5,39
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 171	216 262,20	1,51
SAP SE	EUR	2 350	555 305,00	3,88
Media			74 528,33	0,52
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	15 038	74 528,33	0,52
Papier et industrie du bois			212 480,00	1,49
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	8 000	212 480,00	1,49
Pétrole et gaz			340 611,16	2,38
ENI SPA	EUR	8 281	108 398,29	0,76
TOTALENERGIES SE	EUR	4 351	232 212,87	1,62
Produits alimentaires			343 160,00	2,40
KERRY GROUP PLC-A	EUR	3 680	343 160,00	2,40
Produits chimiques			388 541,16	2,72
AKZO NOBEL	EUR	3 917	227 029,32	1,59
SYENQO SA	EUR	2 289	161 511,84	1,13
Produits de soins personnels			250 917,90	1,75
L'OREAL	EUR	734	250 917,90	1,75
Produits domestiques			298 906,30	2,09
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	3 529	298 906,30	2,09
Produits pharmaceutiques			1 124 075,12	7,86
MERCK KGAA	EUR	2 850	398 715,00	2,79
SANOFI	EUR	7 738	725 360,12	5,07
Produits pour l'industrie du bâtiment			399 237,52	2,79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	2 998	256 928,60	1,79
WIENERBERGER AG	EUR	5 314	142 308,92	1,00
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			697 703,60	4,88
ASML HOLDING NV	EUR	1 028	697 703,60	4,88
Services de télécommunication diversifiés			678 474,16	4,74
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	12 717	367 394,13	2,56
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	45 450	159 756,75	1,12
ORANGE	EUR	15 717	151 323,28	1,06
Services financiers diversifiés			270 216,00	1,89
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 215	270 216,00	1,89
Services liés aux technologies de l'information			517 466,80	3,62
CAPGEMINI SE	EUR	3 272	517 466,80	3,62
Soins et autres services médicaux			488 007,00	3,41
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	14 550	488 007,00	3,41
Textiles, habillement et produits de luxe			584 932,50	4,09
KERING	EUR	724	172 493,00	1,21
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	649	412 439,50	2,88

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			410 628,82	2,87
OPCVM			410 628,82	2,87
Gestion collective			410 628,82	2,87
RMM COURT TERME C	EUR	98	410 628,82	2,87
Total			14 316 697,09	100,10

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 316 697,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	586,69
Autres passifs (-)	-15 301,36
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	14 301 982,42

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part R-CO EQUITY EURO C	EUR	32 947,6071	297,19
Part R-CO EQUITY EURO M	EUR	2 880,0000	1 566,13

R-CO 4CHANGE EQUITY EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 453 084,01	22 665 243,99
Actions et valeurs assimilées	18 785 886,71	22 135 239,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 785 886,71	22 135 239,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	667 197,30	525 564,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	667 197,30	525 564,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	401,20	44 033,80
Liquidités	401,20	44 033,80
TOTAL DE L'ACTIF	19 453 485,21	22 709 277,79

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 687 667,83	22 172 466,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 090 102,31	-26 341,01
Résultat de l'exercice (a,b)	659 484,04	536 186,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 437 254,18	22 682 311,92
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	4 440,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	16 231,03	22 525,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 231,03	22 525,87
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 453 485,21	22 709 277,79

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	454 200,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	958 890,51	1 033 089,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	958 890,51	1 033 089,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	156,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	156,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	958 890,51	1 032 932,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	232 454,08	343 487,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	726 436,43	689 445,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-66 952,39	-153 258,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	659 484,04	536 186,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013371838 - Part R-co 4Change Equity Euro M : Taux de frais maximum de 0.001% TTC.

FR0010784330 - Part R-co 4Change Equity Euro C : Taux de frais maximum de 1.495 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-co 4Change Equity Euro C	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-co 4Change Equity Euro M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	22 682 311,92	32 332 442,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 314 793,15	4 377 177,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 510 945,22	-10 646 368,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 991 097,07	2 966 630,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-661 358,20	-2 774 129,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	47 587,30	77 286,52
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-69 965,52
Frais de transactions	-66 177,07	-168 949,15
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 909 118,80	-4 080 188,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 612 587,10	703 468,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-703 468,30	-4 783 657,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 440,00	-21 020,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-4 440,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 440,00	-16 580,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	726 436,43	689 445,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 437 254,18	22 682 311,92

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401,20	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	401,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	16 231,03
TOTAL DES DETTES		16 231,03
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 231,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part R-co 4Change Equity Euro C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 117,1087	575 400,99
Parts rachetées durant l'exercice	-28 864,7205	-7 804 111,06
Solde net des souscriptions/rachats	-26 747,6118	-7 228 710,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49 063,7322	
Part R-co 4Change Equity Euro M		
Parts souscrites durant l'exercice	527,7162	739 392,16
Parts rachetées durant l'exercice	-511,0000	-706 834,16
Solde net des souscriptions/rachats	16,7162	32 558,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 898,7162	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part R-co 4Change Equity Euro C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-co 4Change Equity Euro M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts R-co 4Change Equity Euro C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	232 400,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-co 4Change Equity Euro M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			667 197,30
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	667 197,30
Total des titres du groupe			667 197,30

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	659 484,04	536 186,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	659 484,04	536 186,73

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	410 880,43	370 001,22
Total	410 880,43	370 001,22

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	248 603,61	166 185,51
Total	248 603,61	166 185,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 090 102,31	-26 341,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 090 102,31	-26 341,01

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	773 804,80	-19 807,91
Total	773 804,80	-19 807,91

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-co 4Change Equity Euro M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	316 297,51	-6 533,10
Total	316 297,51	-6 533,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	43 206 765,82	33 727 464,13	32 332 442,45	22 682 311,92	19 437 254,18
Parts R-co 4Change Equity Euro C en EUR					
Actif net	35 801 879,14	29 536 226,47	28 198 315,63	17 974 802,70	13 760 761,55
Nombre de titres	154 214,7174	139 617,7730	106 580,0696	75 811,3440	49 063,7322
Valeur liquidative unitaire	232,16	211,55	264,57	237,10	280,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,47	-3,32	18,21	-0,26	15,77
Capitalisation unitaire sur résultat	3,92	0,43	2,90	4,88	8,37
Parts R-co 4Change Equity Euro M en EUR					
Actif net	7 404 886,68	4 191 237,66	4 134 126,82	4 707 509,22	5 676 492,63
Nombre de titres	6 522,0000	3 991,0000	3 101,0000	3 882,0000	3 898,7162
Valeur liquidative unitaire	1 135,37	1 050,17	1 333,15	1 212,65	1 455,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,06	-16,20	91,04	-1,68	81,12
Capitalisation unitaire sur résultat	33,41	16,08	33,06	42,80	63,76

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	18 554	403 549,50	2,08
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	5 148	375 083,28	1,93
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 003	312 937,65	1,61
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	21 938	121 404,89	0,63
SAP SE	EUR	6 181	862 125,88	4,43
SIEMENS AG-REG	EUR	4 475	760 392,00	3,91
VONOVIA SE	EUR	10 422	297 443,88	1,53
TOTAL ALLEMAGNE			3 132 937,08	16,12
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	7 752	234 265,44	1,21
TOTAL AUTRICHE			234 265,44	1,21
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	8 346	487 573,32	2,51
SOLVAY	EUR	3 288	91 176,24	0,47
SYENSQO SA	EUR	3 288	309 926,88	1,60
TOTAL BELGIQUE			888 676,44	4,58
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 623	299 940,24	1,54
CAIXABANK S.A.	EUR	68 350	254 672,10	1,31
INDITEX	EUR	8 522	336 022,46	1,73
TOTAL ESPAGNE			890 634,80	4,58
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	65 640	201 120,96	1,03
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	15 984	200 199,60	1,03
TOTAL FINLANDE			401 320,56	2,06
FRANCE				
ALSTOM	EUR	23 930	291 467,40	1,50
AMUNDI	EUR	3 295	202 972,00	1,05
AXA	EUR	22 456	662 227,44	3,40
BNP PARIBAS	EUR	9 683	606 058,97	3,11
CAPGEMINI SE	EUR	2 106	397 507,50	2,05
CARREFOUR	EUR	15 521	257 105,37	1,32
DANONE	EUR	10 548	618 956,64	3,19
EIFFAGE	EUR	2 572	249 535,44	1,29
KERING	EUR	932	371 868,00	1,92
L'OREAL	EUR	1 645	741 319,25	3,81
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	945	693 252,00	3,57
ORANGE	EUR	22 929	236 260,42	1,22
SAINT-GOBAIN	EUR	4 370	291 304,20	1,50
SANOFI	EUR	11 287	1 013 121,12	5,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 453	627 686,34	3,23
SOCIETE GENERALE SA	EUR	16 155	388 123,88	1,99
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	5 309	112 338,44	0,58
TOTALENERGIES SE	EUR	9 762	601 339,20	3,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO SA	EUR	12 891	179 378,27	0,92
TOTAL FRANCE			8 541 821,88	43,95
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	29 255	558 916,78	2,87
ENEL SPA	EUR	74 741	503 006,93	2,59
ENI SPA	EUR	12 081	185 419,19	0,95
INTESA SANPAOLO	EUR	119 979	317 164,49	1,63
UNICREDIT SPA	EUR	13 389	328 900,79	1,70
TOTAL ITALIE			1 893 408,18	9,74
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	2 129	297 591,62	1,54
ASML HOLDING NV	EUR	1 768	1 205 245,60	6,20
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	66 310	206 754,58	1,05
SIGNIFY NV	EUR	9 560	289 859,20	1,49
STELLANTIS NV	EUR	7 193	152 095,99	0,78
TOTAL PAYS-BAS			2 151 546,99	11,06
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	76 717	349 445,94	1,80
TOTAL PORTUGAL			349 445,94	1,80
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 671	301 829,40	1,55
TOTAL SUISSE			301 829,40	1,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 785 886,71	96,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées			18 785 886,71	96,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	165	667 197,30	3,43
TOTAL FRANCE			667 197,30	3,43
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			667 197,30	3,43
TOTAL Organismes de placement collectif			667 197,30	3,43
Dettes			-16 231,03	-0,08
Comptes financiers			401,20	0,00
Actif net			19 437 254,18	100,00

Parts R-co 4Change Equity Euro M	EUR	3 898,7162	1 455,99
Parts R-co 4Change Equity Euro C	EUR	49 063,7322	280,47